

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ଝନଝନ

AQUIRESPI

160 cours du Médoc

33000 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

9 allée Serr - CS 11615 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 550 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AU COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AQUIRESPI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

41

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le montant des subventions de fonctionnement affectées à l'exercice s'élève à 689.473 euros. La note II – 3°) « Subventions » de l'annexe présente les méthodes de comptabilisation des subventions. Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions et du caractère raisonnable de l'évolution des montants restants à encaisser à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs (principalement l'ARS) ainsi que sur la correcte affectation de l'intégralité des subventions sur l'exercice 2018.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

41

«AQUIRESPI »

Suite 3 du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
Le 25 mars 2019

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Tiffany HENOCQUE

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 15 pages.

Vu le Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaire	18 672	-18 672		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	28 075	-22 950	5 125	3 730
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				1 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 712		3 712	3 712
	50 458	-41 622	8 837	8 457
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 200
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	25 096		25 096	46 762
Autres créances	62 067		62 067	34 142
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	165 902		165 902	192 460
Charges constatées d'avance (3)	8 687		8 687	9 729
	261 752		261 752	284 293
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	312 210	-41 622	270 589	292 750
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Vu le Commissaire aux Comptes

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres Réserves		
Report à nouveau	-7 897	13 142
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 740	-21 039
Subventions d'investissement		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Subventions d'investissement	8 837	13 122
Provisions réglementées		
	10 680	5 225
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		11 970
Provisions pour charges		
		11 970
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	480	600
Sur autres ressources		
	480	600
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 685	128 817
Dettes fiscales et sociales	114 127	130 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 690	8 690
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	6 927	7 245
	259 429	274 955
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	270 589	292 750
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	259 429	274 955
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Vu le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
Produits d'exploitation (1)		
Production vendue (services)		
Production vendue		
Chiffre d'affaires net		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	689 473	640 961
Reprises sur provisions et transfert de charges	17 122	50 065
Autres produits	21 781	18 316
	728 376	709 342
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	256 303	248 089
Impôts, taxes et versements assimilés	22 160	17 315
Salaires et traitements	289 774	287 534
Charges sociales	161 838	162 213
Dotations aux amortissements et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 285	3 458
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 937	553
	735 298	719 161
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 922	-9 819
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	175	263
Reprises sur provisions et tranfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	175	263
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	175	263
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-6 747	-9 556

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Vu le Commissaire aux Comptes

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 897	127
Sur opérations en capital	11 970	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	19 867	127
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 500	11 970
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	3 500	11 970
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 367	-11 843
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	748 418	709 732
Total des charges	738 798	731 131
SOLDE INTERMEDIAIRE	9 620	-21 399
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	120	360
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENTS OU DEFICIT	9 740	-21 039
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.	7 897	127
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 270 588,59 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 9 739,86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 08/03/2019.

Vu le Commissaire aux Comptes

I - Faits caractéristiques de l'exercice.

Un CPOM a été signé fin 2012 pour une durée de 6 ans, effectif au 01/01/2012. Le CPOM détermine une enveloppe annuelle fixe de 562 795 € auquel s'ajoute un complément de 60 000 € au titre de la prévention.

Une provision pour risque a été constatée en 2017, n'ayant plus d'objet elle a été reprise pour un montant de 11 970 €.

II - Principes, règles et méthodes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Logiciel | 6 mois à 2 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 à 3 ans |
| - Mobilier | 3 à 5 ans |

2°) Changement de modalités d'application :

Aucun changement sur l'exercice.

3°) Subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir (Solde FIQCS).

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions d'investissement au passif ont été classées en subvention d'investissement réalisées.

Le caractère non renouvelable de la subvention d'investissement de première installation n'étant pas précisé dans les termes de la convention, une quote part égale à la dotation aux amortissements de chaque exercice est virée au compte de résultat.

4°) Autres informations complémentaires

a - Provisions

Aucune provision pour risque n'est constatée.

b - Etat des créances et des dettes

(Cf tableau de l'état des créances et des dettes)

c - Produits à recevoir et charges à payer

(Cf tableau des produits à recevoir et charges à payer)

d - Produits et charges constatées d'avance

(Cf tableau des produits et charges constatées d'avance)

e - Suivi des fonds dédiés

(Cf tableau des fonds dédiés)

f - Effectifs

(Cf tableau des effectifs)

g - Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

La loi n° 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant plus de 50 000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salarié ainsi que les avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires et avec l'avis de la commission des études juridiques de la CNCC (Bulletin n° 146 de juin 2007) que les rémunérations pour l'exercice des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés d'AquiRespi sont présentes dans l'annexe de façon globalisé.

Ces rémunérations brutes s'élèvent pour l'exercice à :

144 090 €

Vu le Commissaire aux Comptes

III - Engagements hors bilan

1°) Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite sont déterminés en Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision comptable mais leur montant est mentionné en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

* Taux :

- Taux d'actualisation (TMO) : 1,00%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Taux de charges sociales et fiscales : 49,00%

* Age de départ à la retraite : 65 ans

* Turn over : Un taux de rotation faible des effectifs a été retenu pour l'ensemble du personnel.

* Table de mortalité : Table réglementaire TV 88/90

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2018 à :

11 674 €

2°) Engagement financiers

(Cf tableau des engagements financiers)

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	18 672		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 939		
Installations générales, agencements et aménagements divers		5 969		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 487		4 680
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	23 395		4 680
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		1 015		
Prêts et autres immobilisations financières		3 712		
	Total IV	4 727		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		46 794		4 680

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				18 672	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations générales, agencements et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				10 939	
Installations générales, agencements et aménagements divers				5 969	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				11 167	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III			28 075	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés			1 015		
Prêts et autres immobilisations financières				3 712	
	Total IV		1 015	3 712	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 015	50 458	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développ.	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	18 672		18 672
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 209	2 709		9 918
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 969			5 969
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 487	576		7 063
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III	19 665	3 285		22 950
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 337	3 285		41 622

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outill. industriels	2 709				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	576				
Emballages récupérables et divers					
Total III	3 285				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 285				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières		3 712		3 712
De l'actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		25 096	25 096	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		180	180	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers		50 862	50 862	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		11 025	11 025	
Charges constatées d'avance		8 687	8 687	
TOTAL		99 562	95 850	3 712

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Observations :

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		129 685	129 685		
Personnel et comptes rattachés		22 035	22 035		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		83 962	83 962		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		8 130	8 130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		8 690	8 690		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 927	6 927		
TOTAL		259 429	259 429		

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	11 025	17 601
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	11 025	17 601

Détail autres produits à recevoir

Cotisations membres	5 550
Frais d'inscription aux gardes	5 475
	11 025

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 901	83 550
Dettes fiscales et sociales	39 593	40 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
TOTAL	118 494	124 246

Détail des charges à payer

Fournisseurs fact. non parvenues	78 901 (dont indemnisation des gardes de kinés. pour 57 450 €)
Provision congés payés	30 032
Autre provision	1 922
Taxes assises sur les salaires	7 639
	118 494

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	6 927	7 245
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	6 927	7 245

Détail des produits constatés d'avance

- Cotisations adhérents 1S19	3 998
- Cotisations établissements 1S19	199
- Frais d'inscription aux gardes 1S19	2 730
	6 927

Charges constatées d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	8 687	9 729
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	8 687	9 729

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

I - Subventions de fonctionnement affectées					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à engager sur nouvelle ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
VLM 2011 - Atelier individuel ET (MUCO)		180	120		60
VLM 2012 - Atelier individuel ET (MUCO)		420			420
TOTAL		600	120		480

II - Ressources provenant de la générosité du public					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à engager sur nouvelle ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Dons manuels	Néant				
Legs et donations	Néant				
TOTAL					

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et 123-196 du code de commerce)

Catégories	Personnel salarié (ETP)	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3,49	0,10
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3,10	
Ouvriers		
TOTAL	6,59	0,10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et 123-196 du code de commerce)

Engagements	Reçus	Donnés
Effets remis à l'escompte non échus		
Avals, cautions et garantis		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés		11 674
TOTAL		11 674

Dont concernant :		
- les dirigeants		
- les filiales		
- les participations		
- les autres entreprises liées		
dont engagements assortis de suretés réelles		

